BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 778

74 – HAUTE-SAVOIE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANNECY

Ventes et cessions

793 982 604 RCS Annecy.
LABEL.
Forme : Société en Nom Collectif.
Nom commercial : Le tabac des partisans.
Capital : 600.00 EUR.
Adresse : 82, Place Du 14 Juillet 1944, 74570 Fillière.
Origine du fonds : Etablissement principal acquis par achat au prix stipulé de 23000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : L'exploitation d'un fonds de commerce de bar-tabac, salon de thé, crêperie, de restauration traditionnelle avec service à table, brasserie, pizzéria sur place ou à emporter avec licence IV de débit de boissons..
Adresse : 82, Place Du 14 Juillet 1944, 74570 Fillière.
Précédent propriétaire : 815 128 061 RCS Annecy. **TABAC DES PARTISANS.**
Date de commencement d'activité : 10 septembre 2018.
Publication légale : Le Faucigny *du* 7 juillet 2022.
Oppositions : Au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance à l'etude de Me Albert HOLTZ, 28 rue de Pamphiot 74200 THONON LES BAINS.
Commentaires : Modification de la forme juridique. Nouveau siège. Acte sous seing privé en date du 17/06/2022 enregistré au Service de l'Enregistrement de ANNECY le 01/07/2022, Dossier 2022 00061439 réf 7404P01 2022 A 03374 Adresse de l'ancien propriétaire : 82 Place du 14 Juillet 1944 74570 FILLIERE. Adresse du nouveau propriétaire : 82 Place du 14 Juillet 1944 74570 FILLIERE. Achat d'un fonds de commerce par adjudication de débit de tabac-presse, librairie, papeterie, carterie, bimbeloterie, souvenirs, jeux, loto, P. M. U., confiseries, glaces, articles fumeurs, vêtements, montres, relais-colis, compte nickel Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..